REFLEXION CONCERNANT
LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC/ARRCO

Quel avenir des retraites complémentaires AGIRC (cadres) et ARRCO (ensemble des salariés) ?

Ces deux régimes couvrent plus de 18 millions de salariés et près de 12 millions de retraités. Ils versent chaque année plus de 70 milliards d'euros de pensions.Mais les réserves financières des régimes, **risquent** d'être asséchées dès 2018.

Cette analyse s'appuie sur les données suivantes :

Pour assurer la continuité du versement des pensions, il a fallu faire appel aux réserves financières, c'est notamment le cas de l'AGIRC, régime où la situation est la plus dégradée. En 2013, l'AGIRC avait près de 9 milliards d'euros de réserves financières;en 2014 ce montant est tombé à 6,7 milliards d'euros (suite aux retraits de fonds investis). **Donc à ce rythme**, l'AGIRC **pourrait avoir épuisé** ses réserves financières dès 2018.

Pour palier ce risque Le MEDEF préconise, entre autres, de minorer les pensions servies aux nouveaux retraités à compter de 2017 en établissant un abattement progressif.

« L'idée du Medef qui est en passe de devenir réalité serait la suivante. A compter de 2017, à partir de la génération née en 1957, un salarié de 62 ou 63 ans, qui déciderait de liquider sa retraite, percevrait sa retraite de base à taux plein (s'il a acquis tous ses droits) mais connaîtrait un abattement dégressif sur ses pensions de retraite complémentaire jusqu'à l'âge de 67 ans. De fait, légalement, pensions de base et pensions complémentaires ne sont pas liées. »

Selon le quotidien *« L'Opinion » « l'abattement atteindrait 22 % du montant des complémentaires servies la première année, puis ce pourcentage baisserait chaque année pour totalement disparaître à 67 ans : 17% à 63 ans, 12% à 64 ans, 8% à 65 ans, 4% à 66 ans. »*

Autre point important, selon *« l'Opinion »*, *« le camp patronal préconise que la pension de réversion versée aux veufs et aux veuves ne soit plus accordée à compter de 55 ans mais de 60 ans. Enfin le MEDEF et la CFDT se retrouvent pour demander une fusion des régimes AGIRC et ARRCO. La CGC est totalement contre. »*

Pour compléter ce rapide résumé, les petites pensions **ne seraient peut-être pas** minorées.

Enfin propositions d'éventuelles hausses de cotisations :

-CGC augmentation de 1,25 point cotisation AGIRC (mais qui ne générerait des droits supplémentaires que d'1point)

-FO propose une hausse des cotisations ARRCO et AGIRC de 0,4%.

-Le camp patronal ne veut pas en entendre parler.

Mais au-delà de cette synthèse partielle (voire partiale) de la situation des régimes complémentaires, il me semble qu'il était nécessaire de poser cette situation pour arriver à mon questionnement de « CANDIDE ».

Le 25 avril 2015 j'ai reçu deux courriers identiques (AGIRC/ARRCO) de mon institution de Retraite complémentaire Malakoff Médéric, **qui m'offrait** *(moyennant 15€ de participation pour valider mon inscription)* la possibilité de bénéficier d'un bilan de prévention Cedip (centre de prévention des régimes de Retraite complémentaire Agirc/Arrco).

DE QUOI S'AGIT-IL ?

D'une évaluation globale personnalisée, complémentaire du suivi habituel effectué par mon médecin traitant qui dure environ 2 heures et qui comprend :

« *- Un bilan pré-clinique (prise de sang, analyse d'urines, dépistage des troubles sensoriels, biométrie)*
- Une consultation avec un médecin : examen clinique complet, commentaire des résultats.
- Un entretien avec un psychologue : qualité de vie, évaluation de votre mémoire. »

…/… « A l'issue de ce point santé, le médecin du centre vous adressera l'ensemble de vos résultats, et un parcours de prévention personnalisé vous sera proposé pour prendre votre santé en main…/…, avec votre accord, un double sera adressé à votre médecin traitant. ».

- S'il est fait mention à plusieurs reprises de mon médecin traitant, à aucun moment allusion n'est faite aux services pratiquement identiques qu'offrent le régime général à tous les retraités
- Une telle offre (redondante) est-elle raisonnable face aux difficultés financières qui secouent l'Argic et l'Arcco ?

Alors que je privilégie, sans cesse, l'humain et la solidarité aux profits financiers, ce genre d'initiative devrait me satisfaire. Et pourtant je ne peux m'empêcher de poursuivre ma mise en abîme.
Quel est l'organisme qui a envahi ma boîte aux lettres deux mois avant ma retraite ? Qui continue à m'envoyer des propositions de **MUTUELLE** !!!, d'assurances, de voyages etc... ?

MALAKOFF MEDERIC
Sous couvert de gérer les pensions de retraites complémentaires, est-il normal d'accorder à un organisme privé, dont l'une des activités est la couverture santé complémentaire, l'exploitation d'un fichier, aux données de plus en plus affinées ? **Nos législateurs ne devraient-ils pas se pencher sur « le risque » du conflit d'intérêts ?**

Auteur : Martine COURDON DEQUIDT, Cercle PRG Toulouse 1, Vice-Présidente, en charge de la diversité, Fédération PRG 31, membre du CDN,